**35ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(20 – 31 janvier 2020)**

**Lesotho**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 22 janvier 2020 (après-midi)

Merci, Madame la Présidente.

La France remercie la délégation du Lesotho pour la présentation de son rapport.

La France salue les efforts accomplis pour améliorer l’accès à la santé et les droits des enfants. Pour autant, la situation des droits de l’Homme demeure fragile. La France fait les recommandations suivantes:

1. Abolir la peine de mort et ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques;

2. Prendre les mesures pour que la Commission nationale des droits de l’Homme puisse exercer son mandat conformément aux Principes de Paris ;

3. Veiller à la mise en œuvre effective des avancées juridiques et institutionnelles en matière de droits des femmes ;

4. Mettre fin aux menaces et intimidations à l’égard des journalistes et défenseurs des droits et promouvoir la liberté d’expression garantie dans la Constitution en abrogeant la notion de « crime de sédition » du code pénal ;

5. Poursuivre les efforts de lutte contre la traite des êtres humains en traduisant systématiquement en justice les auteurs de ces violations ;

6. Garantir un statut juridique aux personnes handicapées, en portant à son terme le projet de loi sur l’égalité des chances instituant une allocation d’invalidité.

La France souhaite plein succès au Lésotho pour son examen.

Je vous remercie./.